

Carnot : 120 millions de R&D (+12%) pour les PME & ETI

Paris, le 19 octobre 2017,

La 10^e édition des « Rendez-Vous Carnot » ouvrait hier à l'Espace Champperret à Paris. L'occasion pour l'Association des instituts Carnot, à l'initiative de cet événement incontournable pour la R&D des entreprises, d'annoncer une hausse sensible du volume des contrats de recherche partenariale avec les PME et ETI, au service de l'économie des territoires.

120 millions d'euros en 2016 de contrats de R&D avec les PME-ETI

Les efforts engagés par les 38 instituts Carnot continuent à porter leurs fruits : en 1 an seulement, les **contrats de recherche bilatéraux avec les PME-ETI ont augmenté de 12%** pour atteindre la barre de **120 millions d'euros** (chiffres 2016). Cette augmentation s'inscrit dans une hausse globale (+ 3,8%) des contrats directs de R&D signés par les Carnot avec tous types d'entreprises.

A l'heure où les entreprises françaises se doivent d'innover pour gagner des parts de marché, se maintenir au niveau de leurs concurrents internationaux et ainsi assurer la compétitivité de notre économie, ces excellents résultats confortent **la position de leader de la recherche partenariale du réseau Carnot et son rôle d'interlocuteur incontournable pour l'innovation des entreprises.**

La dynamique Carnot en faveur des PME

En 2016, la création des « **actions Carnot filières** » soutenues par le PIA venait concrétiser les efforts des instituts Carnot en faveur des PME de nombreux secteurs : aéronautique, automobile & mobilité, énergie, industries extractives & première transformation, manufacturing, médicament, mode & luxe et sport & bien-être.

En structurant leur offre, **les Carnot facilitent l'accès des PME**, souvent perdues quand il s'agit de trouver le bon partenaire et interlocuteur pour leurs projets d'innovation, aux compétences et plateformes technologiques du réseau développées sur tout le territoire. Ce point d'entrée unique associé à des équipes commerciales communes permet de multiplier les actions et d'aller à la rencontre des entreprises pour identifier leurs besoins et y apporter les réponses pertinentes.

Bruno Fayolle, directeur adjoint de l'institut Carnot ARTS déclare : « *Les actions Carnot filières avec des chargés d'affaires dédiés ont permis aux Carnot de se structurer pour identifier les PME et ainsi connaître leurs besoins afin d'y répondre avec leurs équipes communes et solutions technologiques adaptées.* »

À propos du réseau des instituts Carnot

Le label institut Carnot a été créé en 2006 pour développer les partenariats de recherche entre laboratoires publics et acteurs socio-économiques en garantissant un haut niveau de professionnalisme de la relation partenariale. Le réseau Carnot regroupe 38 structures de recherche sélectionnées, en juillet 2017, à l'issue d'un appel à candidatures sur des critères très sélectifs et des engagements forts. Il est le **leader de la recherche partenariale** et un **levier incontournable d'accélération de l'innovation** pour les entreprises.

Implanté sur tout le territoire français, le réseau Carnot se déploie au plus près des entreprises de toutes tailles, de la PME au grand groupe, pour mieux répondre au quotidien, à leurs besoins d'innovation, plus que jamais essentiels dans un contexte de

concurrence mondialisée. Les Carnot **facilitent l'accès** des PME **aux compétences scientifiques et technologiques** du réseau grâce à des programmes structurants, comme les "[actions Carnot filières](#)", pour un large éventail de secteurs industriels parmi lesquels l'aéronautique, l'automobile, les énergies, le manufacturing, le médicament ou encore le sport.

Regroupant 18% des effectifs de la recherche publique, les Carnot sont à l'origine de 50% des contrats de R&D financés par les entreprises à la recherche publique française, pour un total de 600 M€ de recettes contractuelles directes avec des entreprises. Là encore, ces chiffres attestent le rôle reconnu des Carnot comme **acteur pivot de la recherche et de l'innovation en France**. Travailler avec les Carnot garantit aux entreprises une recherche au meilleur niveau et une relation partenariale professionnelle.

Le dispositif Carnot est piloté par le Ministère de l'enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et est géré par l'Agence Nationale de la Recherche. L'Association des Instituts Carnot est en charge de l'animation et de la promotion des actions du réseau.

Voir aussi : le réseau des Carnot en 3 minutes -

<http://www.instituts-carnot.eu/fr/video/carnot-la-recherche-pour-les-entreprises>

En savoir plus : <http://www.instituts-carnot.eu/fr>

Suivez nous sur Twitter : [@Reseau Carnot](#)

Contact Presse/Médias

Alexandre LABARRIERE – Agence Aromates

01 46 99 10 89 – alabarriere@aromates.fr